



Déclaration liminaire Comité technique ministériel

10 décembre 2020

Madame la Secrétaire générale,

Alors que ce comité va se prononcer sur le plan d'action Égalité professionnelle du ministère, quelle déception d'apprendre que notre ministère fait partie des six mauvais élèves et écope donc d'une pénalité de 90 000 euros ! Il ne manquait que la nomination d'une femme ! Avec un personnel majoritairement féminin (60% des agents), la « féminisation » des emplois de l'encadrement supérieur et dirigeant de notre ministère est un véritable enjeu qui doit être porté à tous les niveaux hiérarchiques. Nous espérons que cette mauvaise surprise ne se réitérera pas grâce à la mise en pratique des dispositions du plan d'action.

Le décret sur les commissions d'hygiène et de sécurité des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ne s'appliquera qu'en 2023, mais c'est aujourd'hui que l'épidémie de Covid-19 perturbe fortement le fonctionnement des établissements d'enseignement, tant supérieur que technique, et qu'un dialogue social fructueux y est indispensable.

Si des avancées sur la suspension du jour de carence sont en cours de validation, elles ne concernent que les personnes dont la suspicion Covid-19 est confirmée, et excluent celles où elle est infirmée, ce qui n'encourage toujours pas à l'isolement préventif. De même des clarifications sont nécessaires sur la conduite à tenir en cas d'alerte par l'application TousAntiCovid, qui, selon le site du Gouvernement, « vise à faciliter l'information des personnes qui ont été en contact avec une personne testée positive à la Covid-19 et à accélérer leur prise en charge, en addition de l'action des médecins et de l'Assurance Maladie ». Pourquoi dans ce cas n'est-elle pas prise en compte de la même manière qu'un cas contact dans le tableau des positions administratives des agents ?

D'autres sujets d'actualité sont sources d'inquiétude :

- le Brexit : à trois semaines de l'échéance, les négociations se poursuivent sans qu'aucun accord ne semble se dessiner à ce stade. Alors que tous les recrutements ne sont pas encore terminés, les agents des postes de contrôle frontaliers des Hauts-de-France, de Normandie et de Bretagne, en particulier dans les postes ouverts en permanence, se demandent dans quelles conditions ils vont pouvoir tenir face à l'avalanche des contrôles sanitaires prévisibles.
- l'influenza aviaire : avec l'abattage d'un premier élevage de canards dans les Landes, les équipes craignent de revivre un épisode aussi difficile que les deux crises des années 2015 à 2017, pour lesquelles aucun RETEX portant à la fois sur l'administration centrale, les DRAAF et les DD(CS)PP n'a été réalisé.
- la réorganisation territoriale de l'État : à quelques jours de la création des DDETSPP et des secrétariats généraux communs, nous souhaitons que le MAA soit d'une extrême vigilance quant aux impacts de la réorganisation territoriale sur ses agents et ses missions.
- la Forêt : alors que le changement climatique poursuit son œuvre et que les rôles de la forêt française, et donc la nécessité absolue de sa préservation, ne sont plus à démontrer, le ministère n'a toujours pas pris la mesure de la gravité de la situation. Le rapport de Madame la députée Cattelot,



comme les propositions de la convention citoyenne restent pour l'instant lettre morte et des menaces pèseraient même actuellement sur l'avenir des missions d'intérêt général (MIG) à l'ONF.

Le plan de relance devrait donner un premier élan au renouvellement nécessaire des forêts pour l'adapter au climat de demain. Mais il est regrettable qu'au-delà des moyens financiers, les organismes de développement forestier dont le CNPF, de même que l'ONF, ne soient pas dotés de moyens spécifiques pour accompagner cette dynamique alors qu'ils disposent de compétence et d'outils incontournables sur le sujet.

Aucune réelle stratégie forestière ne se dessine, pendant que les parlementaires essayent de freiner les velléités du gouvernement de réduire encore les effectifs, et donc les moyens d'action, de l'ONF et du CNPF.

A ce jour, le projet de budget 2021 de l'ONF maintient une baisse de 95 ETP, et même plus, car cette baisse s'applique à la situation fin 2020, inférieure au budget prévisionnel 2020.

Nous attendons la confirmation du Comité technique ministériel forêt qui avait été acté en début d'année suite à la demande unanime des organisations syndicales.

Les dialogues de gestion se sont déroulés cette année dans un contexte totalement inhabituel. Le report de certaines missions sur 2021 aurait certainement pu s'envisager dans une situation de retour à la normale. Or, alors même que la vaccination est devenue une réalité proche, se profile le risque de devoir affronter une troisième vague dans les mois qui viennent... Malgré la réelle mobilisation des agents, ne faut-il pas différer ou réduire certaines missions pour éviter le débordement des équipes qui sont déjà pour bon nombre en surcharge d'activité depuis la reprise de septembre ?

Des alertes se font en effet sentir suite à cette charge de travail excessive tant en administration centrale que dans les établissements et les services déconcentrés. La fatigue gagne les agents au front pour compenser ce qui n'a pas été effectué au printemps mais aussi éreintés par la demande d'adaptation à ce nouveau contexte de travail (nouveaux outils, horaires différents, échanges par visio etc...). L'encadrement souffre lui aussi de ce contexte et peine à trouver l'équilibre entre contraintes sanitaires et charges de travail accumulées, ce qui, au final, se ressent et engendre des tensions dans le collectif et des risques psycho-sociaux de plus en plus importants.

Nous demandons une vraie bienveillance pour l'octroi des congés de fin d'année et des reports sur janvier, avec une lourde insistance pour que les agents du MAA dans les directions départementales interministérielles puissent également avoir droit d'utiliser leur solde jusqu'à la fin janvier 2021.

Alors que les IAE et les TSMA passent au RIFSEEP dans des conditions décevantes et injustes pour certains, alors même que la raison invoquée était une enveloppe très contrainte, la réévaluation généreuse des barèmes pour certains grades de certains corps après 4 ans d'application de RIFSEEP s'est faite par note de service, sans aucune concertation préalable avec les organisations syndicales. Si nous nous réjouissons pour ces agents, il nous semble que ce point mérite à minima une explication et une vision d'ensemble. Un engagement gouvernemental nous paraît indispensable pour que le sujet des rémunérations indiciaires soit réellement intégré dans le dialogue social.

La période est morose pour tous. Les conditions de travail et de vie sont bouleversées par ce nouveau confinement et les perspectives d'évolution incertaines ; les difficultés que traversent les agents sont exacerbées. Dans ce contexte, nous vous invitons à la plus grande vigilance vis-à-vis de la santé physique et psychologique des agents du ministère, et nous espérons vivement que 2021, en plus d'une sortie de crise sanitaire, verra aussi la fin des dysfonctionnements que nous avons connus et qui mettent à mal la patience et dégradent le moral des agents de notre ministère.